



Mairie  
73500 BRAMANS  
Tél. : 04 79 05 10 71  
Fax : 04 79 05 37 59

E-mail : [communedebamans@orange.fr](mailto:communedebamans@orange.fr)  
[www.bramans.fr](http://www.bramans.fr)

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 août 2009

Nombre de conseillers	11
Présents	9
Pouvoir	0
Excusés	1
Quorum	6

Nom	Présents	Absent	Pouvoir
Yvon CLARAZ	x		
Marcel FAVRE	x		
Pascal DUPRE	x		17h15
Michel MELQUIOT	x		
Michel GENTY	x		
Gérard SIMON	x		
Elisabeth BLANC	x		
Jean-Marie FAVRE		x	
Sébastien MENJOZ	x		
Dominique POYARD		x	
Joseph RATEL	x		

Secrétaire de séance :  
Marcel FAVRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 07 août 2009, à 17h00, sous la présidence du Maire Yvon CLARAZ.

### Ordre du jour :

- Compte-rendu de la Commission Générale du 23 juillet 2009 et suite à donner
- Demande d'un propriétaire pour enfouissement du réseau basse tension à la Villette
- Affaires foncières
- Loyers
- Affaires administratives
- Affaires financières
- Travaux
- Divers
- 

### Ouverture de séance : 17h00

En préambule à l'ordre du jour il est demandé de procéder à deux modifications concernant le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet dernier :

- La délibération concernant la trésorerie de Modane et Lanslebourg a été approuvée avec deux votes contre et une abstention
- Le contrat concernant le nettoyage des locaux poubelles, prolongé pour 12 mois, devra faire l'objet d'un constat de retour d'expérience en octobre prochain.

Ces modifications sont approuvées par le conseil.

## **Compte rendu de la Commission générale du 23 juillet dernier. Une abstention.**

L'Association « Vivre à Bramans » a demandé à RTE par l'intermédiaire de la FRAPNA qu'une étude de faisabilité soit réalisée pour le déplacement de la ligne THT Villarodin - Venaus entre les pylônes 23 lieu-dit « les Cugnettes » et 29 « Petit Mont-Cenis ».

Compte tenu de la proximité de cette ligne par rapport à des maisons d'habitation et afin d'améliorer l'impact visuel, le Conseil Municipal à l'unanimité soutient la démarche entreprise.

Le Conseil Municipal demande à RTE d'étudier la modification du tracé de la ligne entre les pylônes 23 et 29 en tenant compte d'une intégration paysagère et environnementale la plus adaptée.

## **Demande d'un propriétaire pour enfouissement du réseau basse tension à la Villette**

ERDF a procédé à la mise en souterrain d'une partie du réseau HT à la Villette. Considérant l'importante gêne esthétique occasionnée par les pylônes mise en place, M LAPORTE a demandé à ERDF de procéder à l'enterrement de tout le réseau BT sur le secteur de la Villette.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient cette demande et fera parvenir rapidement un courrier, dans ce sens, à ERDF.

## **Affaires foncières**

### **Location de biens au GAEC Les Coulours, l'Ilaz**

Le Maire rappelle au Conseil le bail de location de biens à l'Ilaz au GAEC les Coulours (délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2005 et 05 décembre 2008).

Il indique que suite aux inondations de 2008, l'exploitant a été obligé de remettre en état les terrains par l'enlèvement des matériaux pierreux, la mise en place de terre végétale et ensemencement. Par lettre en date du 09 avril 2009, le GAEC les Coulours demande à ce qu'une révision du prix de location intervienne.

Oui l'exposé de son Président, le Conseil Municipal, compte tenu de l'avis de la Commission Agricole réunie le 29 mai 2009, décide l'exonération de la location des terrains situés à l'Ilaz pour l'année 2009, soit 184.00 euros à défalquer du prix de location défini dans la délibération du 05 décembre 2008. Le prix de la location **pour 2009** sera donc de **99.81 euros**.

Le Conseil Municipal entérine l'avis de la commission agricole concernant un refus de vente de terrains à un agriculteur dans la zone agricole.

La commission agricole devra apporter un avis sur le montant des locations des hangars communaux. Une baisse des loyers pourrait être compensée par des travaux intérieurs à la charge des locataires.

## **Loyers**

### **Neige et Soleil**

#### **Bâtiment Colombière**

A l'invitation de son Président, le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 18 février 2005,

Vu la loi n° 2008-111 du 08 février 2008 qui a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005,

- IRL 2<sup>e</sup> trim 2007 : 113.37
- IRL 2<sup>e</sup> trim 2008 : 116.07

Soit une variation de + 2.38 %

Décide la révision du loyer du bâtiment de la Colombière pour l'année 2008 :

22 749.00 + 2.38 % = 23 290.40 euros par an

### **Bâtiment Grands Prés et Grand Courbet**

A l'invitation de son Président, le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 18 février 2005

Vu la délibération du 20 février 2009

Vu la loi n° 2008-111 du 08 février 2008 qui a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005

- IRL 2<sup>è</sup> trim 2008 : 116.07
- IRL 2<sup>è</sup> trim 2009 : 117.59

Soit une variation de + 1.30 %

Décide la révision du loyer de 2 tranches de gîtes pour l'année 2009 :

Grands Prés : 23 290.40 + 1.30 % = 23 593.20 euros par an

Grand Courbet : 23 290.40 + 1.30 % = 23 593.20 euros par an

Le Loyer du bâtiment de la Colombière sera révisé ultérieurement.

### **Bâtiment Pancrace au Verney.**

Le Conseil Municipal,

Décide de fixer comme suit les appartements situés dans le bâtiment « Pancrace » récemment restauré :

1 <sup>er</sup> étage NORD	Le Chamois	50.21 m2 + balcon 4.00 m2	340.00 euros par mois
1 <sup>er</sup> étage SUD	Le Renard	37.08 m2 + balcon 1.60 m2	280.00 euros par mois
2 <sup>ème</sup> étage NORD	Le Grand Cerf	95.48 m2 + balcon 4.00 m2	520.00 euros par mois
2 <sup>ème</sup> étage SUD	Le Chevreuil	46.96 m2 + balcon 1.60 m2	325.00 euros par mois

Le montant pour provision des charges par appartement sera de l'ordre de 40€/mois.

### **Appartements communaux.**

Considérant la conjoncture économique actuelle et la difficulté de louer certains appartements de la Commune, le conseil municipal décide de ne pas pratiquer d'augmentation sur les loyers pour l'année 2009 et de baisser les tarifs pour certains d'entre eux.

De ce fait et pour tenir compte de cette décision, les loyers du 01 juillet 2009 au 30 juin 2010 seront :

dénomination	Loyer
Appt LO CORTI	352.00
Appt LO PELO	382.00
Appt LO MEZZORT	315.00
Appt LO KITCHÉ	288.00
Appt LO LEVEN	221.00
Appt ancienne fromagerie	464.00
Appt école Verney	275.00
Appt Presbytère	552.00

### **Charges du Presbytère.**

Le Maire rappelle au Conseil le bail de location de l'appartement du Presbytère et la provision de 60.00 euros par mois pour charges qu'il avait été décidé de demander forfaitairement aux locataires.

Une remise à niveau doit être effectuée suite au départ de la locataire, Madame Marie-Laure MAUPEU en fonction du prix du combustible constaté sur une année soit 0.045 euros TTC le kwk pour les granulés

Le Conseil Municipal,  
Vu les relevés de consommation effectués ;  
Décide de régulariser comme suit :

Appt du Presbytère : Marie-Laure MAUPEU  
Remboursement à Madame MAUPEU

du 01/05/2009 au 31/07/2009  
: **22.82 EUROS**

## **Affaires financières**

### **Décisions Modificative**

#### **D.M. 1 - M 49**

Le Conseil Municipal décide de voter la décision modificative suivante :  
BUDGET EAU Exercice 2009

Compte	Opération		Désignation	Montant
020		ID	Dépenses imprévues	- 2 000.00
2315	124	ID	Grand Courbet – Camping – Scie	+ 2 000.00

### **Remboursement de frais**

Le Maire indique au Conseil qu'à la demande de la gendarmerie de Lanslebourg, il a été nécessaire de faire appel aux services d'une fourrière et d'un expert pour évacuer une carcasse de véhicule. Ce véhicule était stationné sur un terrain communal depuis plusieurs années et pour des raisons administratives, il n'était pas possible de l'évacuer par le biais habituel.

Cette évacuation a généré des frais pour la commune, soit :

Mise en fourrière	115.00 euros
Expert	95.68 euros

Total **210.68 euros**

Oui l'exposé de son Président, le Conseil Municipal demande au Maire d'émettre un titre de recettes à l'encontre du propriétaire du véhicule afin qu'il rembourse les frais .

## **Affaires administratives**

### **Aide aux façades et lauzes**

Vu ses précédentes délibérations décidant l'attribution d'aides à la rénovation des façades et des toitures en lauzes et notamment celle du 09 mars 2007 redéfinissant les tarifs, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Trésorier de bien vouloir régler à :

Toitures en lauzes :

- o Montant total de 12 460 €

### **Convention de partenariat avec EDF pour les pistes d'Etache, d'Ambin et du Suffet.**

Le Maire rappelle au Conseil les accords existants (convention du 07 mai 1974 + avenant du 01 juillet 1987) entre la Commune de Bramans et EDF, exploitant de la chute hydroélectrique du Mont-Cenis.

Ces accords ont pour objet le co-financement du petit entretien des voies d'accès à certains ouvrages EDF à partir des pistes d'Etache, d'Ambin et de la route du Suffet. Par ailleurs, les gros travaux doivent faire l'objet de conventions particulières.

Les crues de mai 2008 ayant occasionné de nombreux dégâts, la Commune s'est rapproché d'EDF pour convenir d'une prise en charge financière.

Il a été convenu et accepté que EDF participera à hauteur de 40 % du montant restant à la charge de la Commune plafonné à un montant maximum de 30 000.00 euros.

Oui l'exposé de son Président, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre EDF et la Commune.

Il est précisé en séance que, pour cette année 2009, seule la réfection du pont du Suffet était programmée.

## Travaux

### **Rue de Loutraz. Première tranche. Enfouissement des réseaux secs . Demande de subvention au « SDES »**

Le Maire présente au Conseil le projet d'enfouissement des réseaux EDF rue de Loutraz dans sa première tranche, c'est-à-dire depuis la mairie jusqu'à la fontaine et le four de Loutraz.

Il précise que les travaux se décomposent comme suit :

- Le Génie Civil relatif à l'enfouissement du réseau B.T. estimé à HT 36 820.00 €
- La dépose et câblage du réseau B.T. estimé à HT 19 914.00 €
- Frais annexes : 7 339.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet global présenté par Monsieur le Maire pour un montant **64 073.00 € HT**

Sollicite les subventions les plus élevées possible de la part du SDES.

Les travaux seront inscrits au budget de la Commune.

### **Divers**

Un compte rendu sur les travaux en cours de RTE est fait en séance. Il est souhaitable de se rapprocher de l'entreprise Groupagef (travaux au pont des Juniers) pour préciser les travaux en cours

Il est nécessaire de procéder rapidement à la déclaration de travaux pour l'éclairage de la porte d'entrée du village, afin que les travaux soient effectués avant l'hiver.

La décision de commander deux téléphones portables à carte pour les employés communaux est acceptée.

Le choix pour le fournisseur du nouveau photocopieur du secrétariat doit se faire rapidement. Les trois devis sont en Mairie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal, en septembre, traitera, en particulier, du nouvel Office de Tourisme Cantonal.

**Fin de séance à 20h00.**

**Vu, le Maire,**